BULLETIN de l'académie de NANTES

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°79 décembre 2020

EDITO

Les événements dramatiques qu'a vécus le pays ont créé une émotion immense et soulevé de nombreuses questions. Un homme a été assassiné pour avoir exercé sa mission de professeur d'histoire – géographie – éducation civique, celle-là même qui est au cœur de la promesse républicaine d'émancipation par le savoir. Cet attentat nous rappelle en tous cas que nos missions en tant qu'agent-es publics sont intimement liées à un projet politique et qu'une Fonction publique confortée et reconnue dans ses missions est une des réponses les plus importantes à l'offensive obscurantiste. Or notre ministre, avec ces contre-ordres diffusés par voie de presse, n'a pas permis qu'un hommage à la hauteur soit rendu dans chaque établissement. Ajoutant de la colère à la tension existant déjà dans les établissements, qui ont dû faire face depuis la rentrée à la gestion de la situation sanitaire, sans moyens supplémentaires.

En effet, le gouvernement a choisi par le plan dit « de relance » de septembre de distribuer près de 100 milliards d'euros aux entreprises, sans effort particulier attendu en contrepartie, mais rien en comparaison pour les services publics, pourtant régulièrement cités comme étant tout aussi nécessaires en cette période que nécessiteux. La santé comme l'éducation auraient dû faire l'objet d'investissements exceptionnels en cette année particulière tant au niveau des personnels qu'au niveau des équipements.

Au lieu de cela, les personnels de l'éducation se retrouvent en moins grand nombre pour la prochaine rentrée et 70 % d'entre eux échappent à la revalorisation tant attendue en dehors de la prime informatique de 12 euros par mois. Il y a quelque chose de scandaleux dans le mépris mais aussi dans l'entêtement de ce ministère et de ce gouvernement. Les collègues sont épuisés !! Quel.le salarié.e peut entendre un discours puis son contraire dans l'heure, voire les minutes, qui suit ? Sur le terrain, les conséquences de ces ordres et contre-ordres, la valse des consignes données pèsent sur les équipes et c'est finalement toute l'institution qui est mise à mal.

En l'absence de décisions du ministre concernant les PFMP, chaque équipe se retrouve dans l'obligation de gérer des situations locales très variées, et il n'est pas toujours simple de d'agir collectivement pour le respect de nos statuts dans ces cas-là...Même s'il est peut-être difficile d'échanger actuellement dans les salles des prof, il est essentiel d'échanger et de lutter collectivement face aux dérives autoritaires de ce gouvernement qui ne prend pas la mesure de la souffrance du monde enseignant. Nous avons besoin de vous pour construire cette lutte !

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique

Mardi 16 février 2021

Formation syndicale

« Connaître ses droits et ses obligations pour mieux vivre son quotidien »

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

> **Edito** 01
> **Ecole sous covid** 02
> **PFMP** 03
> **Vie soclaire** 03
> **CTA** 04
> **CCRAFCA** 05
> **Congrès académique** 06-07
> **Retraité-es** 08
> **Formation syndicale** 09
> **Affiche stage**

L'école sous COVID

L'épidémie de Covid19 bouleverse le fonctionnement de nos établissements et notre quotidien de professionnels de l'Éducation nationale. Confinement, déconfinement, protocole sanitaire, école à distance, inégalités, « continuité pédagogique », ...sans compter les injonctions contradictoires de notre ministre qui mettent souvent les personnels en difficulté. Dans cette crise sanitaire sans précédent, le SNUEP-FSU reste à vos côtés : défense de vos droits, exigences pour assurer la santé et la sécurité des personnels et des élèves, interventions à tous les niveaux, réponses à vos questions (FAQ du site du SNUEP régulièrement mise à jour).

La dégradation du contexte sanitaire a conduit le gouvernement à reconfiner le pays tout en gardant les établissements ouverts. Après la grève du 10 novembre, les mobilisations continuent pour obtenir un protocole sanitaire renforcé et ainsi protéger les élèves et les personnels, même si certains établissements ont obtenu un aménagement (fonctionnement par demi-groupes ou roulement par niveau) : les élèves sont donc moins présents dans l'établissement. Cela a nécessairement des conséquences pédagogiques : impossible de faire comme si cette année était normale. Il est indispensable d'aménager les programmes et les examens. Agissons ensemble !

Cette année n'a rien de normal. Les élèves ont commencé leur année avec le poids d'une année scolaire 2019-2020 perturbée. Cela s'est senti dès le début de l'année sur les apprentissages. Pourtant, aucun dispositif n'a été allégé, aucune heure n'a été réattribuée aux disciplines pour combler ces difficultés. De plus, le ministre n'a pris aucune mesure pour les PFMP et les examens de la voie professionnelle. La question a fortement impacté les établissements en novembre, et risque de nous perturber jusqu'à ce que nous ayons une circulaire précisant le nombre de semaines de PFMP nécessaires pour valider les BAC Pro et les CAP, qui n'ont déjà pas fait le nombre requis de semaines de stages l'an dernier...

Mais il ne faut pas s'inquiéter ! La covid 19 est comme le nuage Tchernobyl, elle s'arrête aux portes des établissements ! D'après les derniers nombres de cas de covid dans les écoles et établissements scolaires publiés par le ministère de l'éducation nationale, la situation est maîtrisée.

« *Aujourd'hui, vendredi, on est à 3.528 élèves qui ont un test positif et 1.165 personnels* », explique JM Blanquer sur RTL le 6 novembre. Il ajoute que « *ça reste un chiffre maitrisé et qui est en dessous des proportions qu'on rencontre dans le reste de la population* ». Cela lui permet de dire également que « *le protocole a assez bien fonctionné* ». Pourtant ces chiffres sont très éloignés des nombres de jeunes contaminés publiés par le ministère de la Santé. Selon le site Géodes, qui recueille les données sur l'épidémie, il y a eu 3200 enfants de 0 à 9 ans déclarées positives les 3 et 4 novembre. Rappelons que le ministère en compte 3528 tous âges confondus pour la semaine entière. Chez les 10-19 ans, le ministère de la santé compte près de 14 000 cas positifs pour ces mêmes 3 et 4 novembre. En deux jours, on aurait donc près de 6 fois le nombre

Evolution des contaminations quotidiennes des 10-19 ans sur Geodes.

déclaré par le ministère pour la semaine. Cela laisse songeur...
Interrogé par le café pédagogique, l'entourage du ministre répond que "l'ensemble des cas positifs que nous faisons remonter viennent des ARS, où se trouve aussi Santé Publique France" et que "le ministère de l'éducation nationale n'a pas le droit d'avoir des informations de santé d'élèves, par essence confidentielles, si elles ne sont pas données par les parents ou un certificat du médecin qui l'indiquerait, ou l'ARS".
Il apparait quand même que le mode de collecte de données du ministère, depuis le début de l'année scolaire, laisse à désirer. Les enseignants ont vu de semaine en semaine les règles changer pour la recherche des cas contacts par exemple l'objectif étant très visiblement de ne pas fermer de classes et d'écoles. Ainsi il semble que les moins de 11 ans ne puissent plus être considérés comme cas contact peut-être parce qu'ils portent un masque.
Cette politique a deux défauts. Le premier c'est qu'elle aboutit à des résultats incroyables. Selon le ministre "le protocole a assez bien fonctionné" puisqu'on ne compte plus que 7 classes et 5 structures scolaires fermées dans un pays en plein confinement.
Derrière ces nombres difficiles à croire il y a des enfants, des familles et des enseignants et un virus qui en réalité se moque de l'éducation nationale.

Les PFMP adaptées, compte tenu du contexte sanitaire !

Afin de tenir compte de la situation sanitaire, des aménagements relatifs aux stages et PFMP dans la voie professionnelle ont été annoncés par le MEN le 2 décembre 2020, lors d'une réunion du comité de suivi sur la voie professionnelle. En terminale, les élèves devront avoir effectué, au cours de leur cursus, au moins 10 semaines de PFMP, et ceux en 2nde année de CAP au moins 5 semaines de stage pour passer les épreuves finales de la session 2021.
(...) Les aménagements décidés pour la session 2021 sont « *grosso modo* » les mêmes que ceux décidés lors de la dernière session d'examen, relève Franck Feras, secrétaire national du SNUEP-FSU. S'il les juge « *logiques sur le principe* », il redoute que « *ça génère des iniquités* » : dans la mesure où ces seuils sont fixés a minima, certains établissements encourageront leurs élèves à faire davantage de stages quand d'autres feront plus de cours, développe-t-il en substance.
D'autres aménagements « *des modalités d'organisation des CCF* » pourraient être annoncés lors d'une multilatérale, ajoute Franck Feras. Derrière l'annonce d'assouplissements, il craint le « *développement pérenne du contrôle continu* ». Ce à quoi il est « *défavorable* », car cela « *génère de l'inégalité entre les diplômes* ».

Extrait du café pédagogique du 3 décembre 2020

Stop à la précarité et au manque des moyens : la mobilisation était très forte dans les vies scolaires le 1er décembre !

Depuis le début de la crise sanitaire, les équipes de vie scolaire sont en première ligne : manque de protection face à la circulation du virus, déstabilisation de leurs missions face à la mise en place des protocoles sanitaires dans les établissements, changements de lieu de travail incessants et abusifs pour faire face au manque de moyens de remplacement dans les vies scolaires et enseignants.
Avec le plan vigipirate renforcé, certain-es chef-fes d'établissement transforment les AED en agents de sécurité !
Cette crise est un révélateur de la situation de précarité inacceptable des AED (Assis-tant.e.s d'Éducation) : raccourcissement de la durée des contrats, exclusion des perspec-tives de revalorisation, absence de perspectives concernant le versement de la prime REP et REP+.
Pour toutes ces raisons, les AED se sont très fortement mobilisé-e-s à l'occasion de la grève du 10 novembre. Ils se sont à nouveau mobilisés) le 1er décembre suite à un appel national lancé par les syndicats (SNES-FSU, CGT, FO et Sud). La grève a été très suivie dans bon nombre d'établissements, où la grève était souvent majoritaire entrainant, signe qui ne trompe pas, la fermeture des vies scolaires. En Loire Atlantique, 28 vies scolaires sont restées fermées.

CTA du 13 novembre 2020

Le fonctionnement des instances en visioconférence dégrade le dialogue social. Pour le CTA, nous ne lisons plus nos déclarations mais les envoyons à l'avance. Le Recteur répond encore moins à nos sollicitations : plus de réponse !

Situation sanitaire

Deux questions ont été posées par la FSU :

- Quelle-s explication-s pouvez-vous nous donner quant à l'écart du nombre de cas positifs au COVID, chez les élèves, remontés par l'Education Nationale et celui qui remonte des laboratoires ?
- Des établissements nous ont contactés pour des situations de crise en leur sein, accentuées par la situation sanitaire. Comment le rectorat gère-t-il ses situations ?

Les réponses du Recteur :

- Les statistiques qui remontent au rectorat sont celles qui proviennent des établissements et donc de vous, agent·es de terrain. Il y a des écarts sur la dernière période qui sont dus à l'absence de remontées pendant les vacances. Les chiffres remontent directement par l'application. Il n'y a pas de "bidouillage".
- Sur l'application des protocoles, la réponse a été faite dans la demi-journée si possible. Il remercie les équipes des lycées. Il n'y a pas eu de refus pour l'instant pour les lycées qui en ont fait la demande. Pour les situations difficiles, les IA -DASEN sont en responsabilité.

Bilan de rentrée

Sur le second degré, la FSU note que même si on voit une baisse démographique dans le second degré uniquement dans les collèges et lycées généraux, on voit surtout dans les DGH les effets de la réforme de lycées avec des suppressions de poste. Pourtant la crise sanitaire qui nous frappe depuis le mois de mars a montré que nous avions besoin de personnel. Aujourd'hui faute de décision prise en fin d'année par le ministère, nous n'avons pas les effectifs qui nous auraitent permis de mieux passer cette crise sanitaire en ce moment. Les adaptations incessantes qui sont demandées aux établissements fatiguent énormément les collègues, les personnels sont épuisés.

La préconisation une salle par classe connaît une mise en place délicate pour les établissements avec un effectif important : il n'y a pas les moyens en vie scolaire pour surveiller lors des intercours les élèves laissés seuls dans la salle et il n'y a pas le matériel pédagogique pour pouvoir bien fonctionner, bien travailler avec les élèves.

Réponse du recteur : Nous travaillons avec les moyens qui ont été alloués à la rentrée.

Bilan du mouvement

La FSU signale que nous n'avons pas eu les documents avant l'instance et il est donc difficile d'intervenir en séance, d'autant que le recteur présente les chiffres très rapidement. nous continuions de déplorer les conditions et l'opacité dans lesquelles le mouvement inter puis intra s'est déroulé cette année.

Réponse du recteur : Pour les recours, le rectorat applique les mesures de la loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) et les dispositions législatives.

Stagiaires

La FSU interroge le recteur (questions posées en juin et restées sans réponse) : quel est le nombre de stagiaires qui n'ont pas été titularisés ? Nous souhaitons aussi des détails sur le nombre de stagiaires qui ont été licenciés, combien dès la 1ère année, combien ont été renouvelés et combien prolongés ?

Réponse du recteur : « les statistiques sur les licenciements et les renouvellements pourront vous être données, d'autant qu'au moins 2 situations ont été évoquées lors de la CAPA des agrégés ».

« Les textes restent applicables : l'oral de titularisation est défini par des textes mais la visite de l'inspecteur demeure. »

Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes (CCRAFCA)

Le CCRAFCA s'est réuni le 2 décembre 2020 en visioconférence. Ce conseil regroupe les Gréta (Groupement d'établissement) et les CFA EN (Centre de Formation des Apprentis de l'Education Nationale) depuis janvier 2020. La décision de réunir les Gréta et les CFA EN a été prise par le Recteur de Nantes suite à la loi du 5 septembre 2018 portant liberté de choisir son avenir professionnel. Ce choix rectoral voulait éviter la concurrence entre les deux structures.
Lors des réunions des CCRAFCA, nous avons droit à beaucoup de paroles venant directement du management des entreprises, beaucoup de termes anglophones (lors des projections des diaporamas, nous visionnons des « slides » par exemple). Les Gréta-CFA sont gérés comme des entreprises : la formation est un marché.

Bilan apprentissage

Lors cette réunion, un bilan de l'apprentissage dans l'éducation nationale a été fait. Il y a 2 884 apprentis dans les CFA-EN dont 19,3 % en mixage.
Quand la FSU a demandé si tous les apprentis avaient un contrat signé ou étaient en entreprise : pas de réponse chiffrée globale. Le CFA 49 nous a indiqué qu'il y avait 30 apprentis dans ce cas en septembre mais uniquement 15 actuellement. M Gratkowski (DAFPIC : Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) a signalé que cette situation ne pouvait pas excéder 6 mois mais que la Région assurerait le suivi des apprenti.es si cela dépassait 6 mois.
Dans les sections mixées, il y a en moyenne 2,7 apprenti.es par section. Quand la FSU a demandé si les places inoccupées par des apprenti.es étaient attribuées à des scolaires, nous avons eu droit à un exercice d'équilibriste de la part de M. le DAFPIC car il ne connait pas la situation. Il a répondu des généralités sur un autre sujet (la carte des formations !).
Les 2 884 apprenti.es de l'académie n'occupent que 67,3 % des places. Cela ne remet pas en cause la viabilité des sections. Pour les scolaires, le taux de remplissage est constamment mis en avant pour maintenir les sections.

Prépa Apprentissage

Ce dispositif a été mis en place en mars 2019 issu de la loi avenir professionnel et financé dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les Compétences). L'objectif est de permettre à des jeunes de 16 à 29 ans, insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage. Pour plus d'informations officielles : https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/prepa-apprentissage-pic

Dans notre académie, 240 Prépa Apprentissage (174 hommes et 66 femmes) suivent le dispositif. Environ 24 % sont issus des QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) et des ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Les résultats sont encourageants (dixit le DAFPIC) : parmi ceux qui ont terminés leur parcours : 37 % sont en formation, 52 % en apprentissage et 6 % un autre type de contrat de travail. Ce qui fait 94 % et uniquement 6 % sans solution. Quand la FSU a demandé combien étaient arrivés au bout du parcours, la réponse a été 81 sur 131 ce qui ne fait plus que 58 % de réussite.
La répartition par âge est : 92 moins de 16 ans (pour un dispositif concernant les 16-29 ?) soit 38 %, 128 entre 16 et 18 ans 53 %) et 9 de plus de 18 ans. Ce dispositif entre en concurrence avec les MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).
Nous avons appris lors de cette réunion qu'« *une réflexion semble engagée au national pour la poursuite ou la pérennité du dispositif.* » **Si le bilan est fait en fonction des objectifs fixés par le ministère du travail, nous pouvons nous demander comment ce dispositif peut-être poursuivi voir pérennisé.**
40 % des Prépa-apprentissage n'ont pas l'âge minimum, 32 % signent un contrat d'apprentissage à la fin du parcours, 38 % de ruptures. Le DAFPIC nous parlera peut-être d'un bilan globalement positif lors de la prochaine réunion en juin 2021.

CONGRES DIJON 2021

Cette année scolaire est une année de « congrès ».

Pourquoi une année ?

La préparation du congrès national a commencé depuis janvier 2020 : recherche du lieu d'accueil, constitution des listes (académiques et nationale), organisation des votes, préparation des « textes ».

Des modifications des statuts et du règlement intérieur national (RIN) seront débattues et votées par les congrès académiques puis les membres du congrès national voteront en fonction des votes académiques. Les mandats du SNUEP-FSU seront aussi débattus et votés lors des congrès académiques.

Le congrès national est composé de 25 membres du bureau national et des délégué.es académiques. Le nombre de délégué.es académiques dépend du nombre d'adhérent.es de l'académie. Nous avons droit à 5 délégué.es pour notre académie.

Quelle est l'utilité d'un congrès ?

Lors du congrès national (du 22 mars au 26 mars 2021 à Dijon), les délégué.es débattront des mandats en respectant les décisions académiques. Pendant ce congrès, les instances nationales seront renouvelées.

Dans notre académie, nous avons fait le choix de nous réunir pendant 2 jours (21 et 22 janvier 2021). Ce congrès est ouvert à tou.te.s les adhérent.es à jour de cotisation (pour les étourdi.es, il sera possible d'adhérer lors du congrès). Nous espérons que nous pourrons nous réunir à Beaulieu / Layon (49) comme en 2017 et 2014, des solutions de repli sont prévues, soit la bourse du travail d'Angers les 19 et 20 janvier sinon en distanciel aux dates initiales. Lors du congrès académique, nous validerons les résultats du vote académique et installerons le nouveau bureau académique.

Le SNUEP-FSU est organisé en « secteurs » : éducation, métier, droits et libertés, syndicalisation, communication et organisation.

Les 4 premiers (cités) ont élaboré les textes des 4 thèmes du congrès. Ce travail finalisé sera publié avant les congrès académiques, après validation par le conseil national de décembre, afin de permettre à chaque adhérent .e de se les approprier. Lors des congrès académiques, toutes les propositions de modification, d'ajout, de retrait, etc. seront débattues et votées. Si les propositions obtiennent 70 % ou plus de pour, les délégué.es de l'académie porteront ce mandat au congrès national. Les textes votés lors du congrès national seront nos mandats pour la future mandature. que nous porterons à tous les niveaux.

Afin de préparer le congrès académique, vous trouverez les plans des 4 thèmes qui seront abordés.

THEME 1 : « EDUCATION »

1.Orientation et parcours

1.1 . Orientation
1.2. Affectation
1.3. 3ème prépa métiers
1.4. CAP (niveau 3 désormais)
1.5. Parcours vers le niveau 4
1.6. Passerelles
1.7. Poursuites d'études
1.9. Education prioritaire
1.10. Cité administrative
1.11. Elèves allophones

2 - Contenus et certifications

2.1. Les Savoirs dans les contenus d'enseignement
2.2. Horaires, Pédagogie, Interdisciplinarité
2.3. Evaluation, Certification
2.4. Diplômes
2.5. Commission Paritaire Consultative (CPC)
2.6. PFMP, PEMP, Habilitations

3 Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapé-es (ASH)

3.1. Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
3.2. Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
3.3. Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)
3.4. Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratique de l'Education Inclusive (CAPPEI)
3.5. Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL)
3.6.Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

4 – Vers le développement d'une Formation Professionnelle émancipatrice pour toutes et tous

4.1. Éducation et formation tout au long de la vie.
4.2. Régionalisation de la formation professionnelle
4.3 . Scolarité jusqu'à 18 ans vs Obligation de formation
4.4.Contrat d'apprentissage et de professionnalisation.
4.5. Groupement d'ETAblissements (GRETA) et Centre de Formation des Apprentis (CFA) académique.

5. Formation des enseignant-es

5.1. Recrutement et formation universitaire initiale
5.2. Entrée dans le métier
5.3. Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)
5.4 Formation continue

THEME 2 : « METIER »
POUR RENFORCER LES SERVICES PUBLICS : UNE FONCTION PUBLIQUE D'AGENT·ES STATUTAIRES RECONNU·ES/REVALORISÉ·ES, ET RECONQUÉRIR LE PARITARISME

1. Une destruction de la Fonction Publique et des services publics
1.1. La loi du 6 Août 2019
1.2. Réorganisation administrative territoriale
2. Paritarisme : une nécessaire reconquête de nos droits.
2.1. Redonner leurs compétences aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)
2.2. Pour des CAP par corps
2.3. Des Comités d'Hygiène, Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) maintenus et renforcés
3. Statut et carrière
3.1. Maintenir le statut
3.2. Obligation Réglementaire de Service (ORS) des PLP
3.3. Revalorisation : une nécessité pour toutes et tous
3.4.Déroulements de carrière
3.5.Une évaluation sur le cœur de métier
3.6. Mutations
4.Droit à la formation
4.1.Compte personnel de formation
4.2.Congé de formation
4.3.Formation continue
5.Reconversion – mobilité
6.DDF, CPE, TZR, CPIF
6.1.Directeur Délégué aux Formations et Assistant Technique DDF
6.2.Conseiller Principal d'Education
6.3.Titulaire Zone de Remplacement
6.4.Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation
7.Améliorer la situation des non-titulaires
7.1.Les agent·es non-titulaires d'enseignement et d'éducation
7.1.Pour un corps des AESH
7.2.Défendre les Assistant d'EDucation (AED)
8.Fins de carrière et retraite
9.Retraité·es
10.Egalité professionnelle
11.Santé et Sécurité au travail

THEME 3 : « DROIT ET LIBERTÉ »
POUR UNE SOCIÉTÉ HUMANISTE, ÉGALITAIRE ET SOLIDAIRE FACE A UN LIBÉRALISME DESTRUCTEUR

I POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET POUR DE NOUVEAUX DROITS
1. Éducation et culture
2. Combattre les discriminations
3. Protection sociale et services publics
II POUR LE RESPECT DES LIBERTES INDIVIDUELLES FACE AUX GRANDES ENTREPRISES DU NUMERIQUE
1.Pour une réelle protection de nos données personnelles.
2. Pour une école et des services publics non dépendants des entreprises privées du numérique.
III TRANSITION ÉCOLOGIQUE : POUR DES ACTIONS POLITIQUES
1.Urgence climatique
2. Pour une résistance à la destruction de masse de la planète
IV POUR UNE RÉSISTANCE DÉMOCRATIQUE FACE AU LIBERALISME
1. Liberté et droit d'expression des enseignant·es
2. Contrôle et répression
3. Risques : Extrême droite
V POUR UN MONDE EN PAIX, SOLIDAIRE FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE
1. Union européenne: austérité, destruction des SP, absence de solidarité durant la crise sanitaire.
2. Solidarité internationale :
3. Pour un monde de justice et de paix

THEME 4 : « SYNDICALISATION »

I Le syndicalisme face aux attaques libérales du gouvernement.
1.1 Les attaques contre l'ensemble des salarié-és
1.1.1 les attaques contre les droits sociaux.
1.1.2 les attaques contre les libertés publiques
1.1.3 Attaques contre le syndicalisme, contre les corps intermédiaires et la démocratie
1.2 Bilans des actions syndicales
1.2.1 dans le cadre des intersyndicales
1.2.2 dans le cadre des mouvements émergeants ou celui du renforcement des mouvements existants
1.2.3 dans le cadre des collectifs qui ont émergé depuis la COVID.
II Quelles perspectives unitaires pour la fédération ?
2.1 Œuvrer à la réunification syndicale : rôle de la FSU ?
2.2 la FSU et les autres acteurs du mouvement social : résister ensemble !
2.3 Développer les structures de La FSU
III Le SNUEP-FSU pour un syndicalisme émancipateur des personnels
3.1 Bilan
3.2 Pour un syndicalisme au plus près des personnels (syndicalisme de salle des profs)
3.3 Faire vivre la démocratie au sein du SNUEP-FSU
3.4: Renouveler, développer le SNUEP-FSU
3.5 Les outils de lutte, les moyens d'action

Retraité

Dans le cadre de la journée nationale d'action du 17 novembre pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et pour la prise en charge de la dépendance par la branche maladie de la Sécurité Sociale, l'intersyndicale des organisations et Associations de retraités (CGT – F.O. – CFTC – C.G.C. – F.S.U. – SOLIDAIRES – F.G.R. – L.S.R.).

A cette occasion, les organisations syndicales et Associations de retraités ont fait part de leurs fortes inquiétudes sur :

- La crise sanitaire et sa gestion. La Mayenne après avoir été vilipendée puis portée aux nues, est toujours sous tension depuis juillet dernier. La surcharge de travail liée à la seconde vague de la pandémie dans les Hôpitaux est largement plus importante que lors de la première vague et les services de santé sont au bord du gouffre. Elles ont fait part de leur incompréhension quant à la volonté du Gouvernement, d'imposer dans le PLFSS 2021 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), 4 Milliards d'€uro d'économie à l'Hôpital public montrant ainsi un autisme incompréhensible au regard de la crise sanitaire actuelle.

Elles revendiquent des services de santé dignes de ce nom permettant à tout à chacun de se soigner en fonction des nécessités médicales et non pas en fonction de ses capacités financières.

- La perte de pouvoir d'achat des retraités s'accélère depuis 2013. Pour certains retraités cela se traduit par une pension nette inférieure à celle qu'ils percevaient en 2013. L'inflation de plus de 10 % de ces 7 dernières années à laquelle s'ajoute la hausse de la CSG de 25 % met à mal les finances des plus précaires les conduisant à rejoindre la cohorte des 10 Millions de pauvres de la 5ème puissance mondiale !!!

Elles ont réitéré leur revendication d'une augmentation des retraites et des pensions, de 100 €uros immédiatement à titre d'acompte à valoir sur une revalorisation des retraites et des pensions basées sur l'évolution des salaires.

- Concernant la création d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale relative à la prise en charge de la perte d'autonomie, Elles revendiquent :

  o Une prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans le cadre de la branche de l'Assurance Maladie, la dépendance faisant partie des aléas de la vie tout comme par exemple la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, touchant les jeunes comme les anciens.

  o Le financement de la dépendance doit être assuré par un prélèvement sur les richesses crées dans l'entreprise dont les cotisations sociales salariales et patronales.

Elles refusent comme le préconise le rapport Vachey l'augmentation de tous les prélèvements existants ainsi que la création de nouvelles ponctions fiscales qui conduiraient encore un peu plus à la paupérisation des retraités.

SEGPA

Prof principal en SEGPA : une avancée qui doit en amener d'autres

Le 18 novembre 2020, les recteurs ont reçu un courrier du ministère de l'éducation nationale précisant les modalités de l'attribution de la part modulable de l'indemnité et d'orientation des élèves (ISOE) en SEGPA.

Dans cette note, le DGRH précise *« Dès lors qu'ils ont été dûment désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R.421-10 du code de l'éducation, avec l'accord des intéressés, les professeurs affectés en SEGPA exerçant les missions de professeur principal telles que définies à l'article 3 du décret du 15 janvier 1993 perçoivent la part modulable de l'ISOE.* »

Mais, cette année, il limite ce paiement aux seuls professeurs principaux en 3ème SEPGA, ce qui est admissible. D'après le courrier, le dispositif devrait monter en puissance, normalement dans les prochaines années, les PLP professeurs principaux de 4ème SEGPA devraient en bénéficier.

Le SNUEP-FSU n'est pas d'accord avec cette décision. Il va à nouveau intervenir auprès de la DGRH pour que le paiement soit effectif pour les professeurs principaux de 4ème dès cette année scolaire.

Autre précision dans cette note, la part modulable sera versée aux enseignant.es ayant étant désigné.es comme professeur principal en 2019-2020 par le chef d'établissement. **Si vous êtes dans cette situation, réclamez votre prime à votre chef d'établissement. S'il refuse, contactez la section académique du SNUEP-FSU, nous pourrons intervenir en votre faveur.**

Stage « Entrée dans le métier »

Cette année, comme tous les ans, nous organisions avec le SNES- FSU et le SNEP-FSU un stage pour informer les collègues stagiaires de leurs droits. Ce 18 novembre, en raison des conditions sanitaires, il nous a fallu réorganiser les modalités et les horaires du stage.

Le matin, en visio, Marie Haye responsable académique du secteur stagiaire pour le SNES-FSU a fait un point sur le traitement (salaire), sur le reclassement, sur l'année de stage, la formation, les indemnisations de déplacement et la titularisation. Beaucoup de collègues s'inquiétaient de ne pas avoir encore de retour du rectorat au sujet de leur reclassement, nous les avons rassurés : la réponse est souvent tardive mais arrive en général avant la fermeture du serveur des mutations. Après une présentation des moments clé de cette année de formation et un rappel des obligations, les stagiaires avaient de nombreuses questions sur les modalités de l'oral de titularisation, nouveauté mise en place à cause du confinement. Nous n'avons pas pu lever toutes les interrogations, le ministère ne donnant les informations sur cet oral qu'au compte-gouttes. Nous avons rappelé aux stagiaires l'importance de ne pas rester seul.es face à une difficulté et de nous alerter dès les premiers signes semblant mettre en cause leur titularisation. Il y a eu aussi pas mal de questions sur les frais de déplacement, nous avons pu répondre à la plupart des questions posées. Nous avons indiqué aux collègues de ne pas hésiter à contacter le service social du rectorat en cas de difficultés financières.

L'après-midi était consacrée à la question qui concentre les angoisses des stagiaires à cette période de l'année : les mutations inter-académiques. Les stagiaires sont en effet obligés de participer au mouvement national pour obtenir une affectation dans une académie. Nous avons détaillé le barème et les stratégies possibles en fonction des situations individuelles. Ce deuxième temps d'échanges de l'après midi a été perturbé par des problèmes techniques (pourvu que les conditions sanitaires nous permettent à nouveau de rencontrer les collègues « en vrai ») mais nous avons néanmoins réussi à répondre à toutes les demandes, quitte à proposer à certain.es d'autres rendez-vous virtuels ou téléphoniques.

Stage « PLP, quel déroulement de carrière ? »

Le SNUEP-FSU de l'académie de Nantes a organisé un stage de formation syndicale sur le thème suivant : PLP, quel déroulement de carrière ? Le jeudi 26 novembre 2020.

En raison de la situation sanitaire, ce stage s'est déroulé en visioconférence, une vingtaine de personnes ont pu s'informer sur leurs droits et le cadre légal à différents moments d'une carrière professionnelle en tant que PLP.

Frédéric ALLÈGRE, commissaire paritaire national du SNUEP-FSU, est venu présenter des informations claires et précises et répondre aux questions concernant :

- Le traitement, avec une présentation de la grille indiciaire et l'explication des primes qu'il est possible de toucher.
- Les promotions et avancements avec un point particulier sur le Rendez-vous de carrière, l'entretien, le recours possible, l'accélération de carrière, la promotion à la hors classe et le reclassement lié, la promotion à la classe exceptionnelle.
- Le changement de corps et le détachement
- Le congé de formation, avec une actualisation des informations.
- La disponibilité
- Les congés maternité, paternité et d'adoption
- Le congé maladie
- Les congés syndicaux, la demande d'absence et l'organisation des réunions d'information syndicale.
- La fin de carrière, départ en retraite et la rupture conventionnelle.

Ces temps de présentation ont été ponctués de questions/réponses et d'échange selon les besoins des participants.

Le prochain stage organisé par le SNUEP-FSU se déroulera le **mardi 16 février 2021** sur le thème :

« Connaître ses droits et ses obligations pour mieux vivre son quotidien »

Retrouver toutes les informations sur ce stage sur l'affiche ou sur notre site à la rubrique formation syndicale.

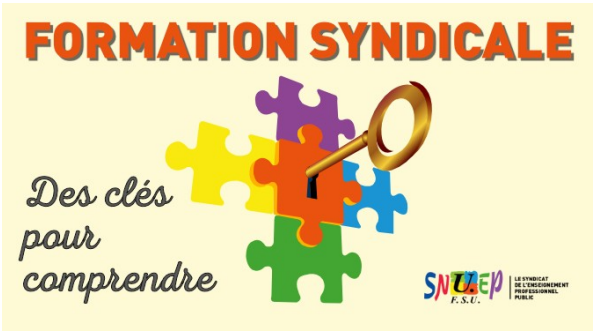

Connaître ses droits et obligations pour mieux vivre son quotidien

Mardi 16 février 2021

ANGERS

Bourse du travail ou en VISIO

De 9h à 16h30

OUVERT à tous les PLP titulaires ou non-titulaires de l'académie de Nantes syndiqué-es ou non

Thèmes abordés lors de cette journée :

- Obligations réglementaires de service (vs, réunions, examens et jurys , cahiers de texte, conseil de classe….)
- PFMP : suivi des élèves
- Conditions de travail (registre santé et sécurité au travail, registre danger grave et imminent)
- Protection fonctionnelle
- Rupture conventionnelle

Déposer votre demande d'autorisation d'absence* avant le 16 janvier 2021, puis envoyer un mail à sa.nantes@snuep.fr ou compléter le formulaire sur notre site.

*le modèle est au verso de l'affiche

PFMP

Examen et jury

Conseil de classe

Conditions de travail

Droit de grève

Droit de retrait

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

A AFFICHER

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Pour s'inscrire au stage :
Recopier le modèle de demande d'autorisation d'absence, la déposer avant le **16 janvier 2021**
Afin de nous aider sur l'organisation de la convivialité prévenez-nous de votre participation **dès** le dépôt de la demande en envoyant un mail à **sa.nantes@snuep.fr** ou **compléter** le formulaire sur notre site **nantes.snuep.fr**

La formation syndicale est un droit, utilisez-le !

Modèle de demande d'autorisation d'absence

Nom, prénom.....
Grade et fonction.....
Établissement.....

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nantes
S/c de (nom et fonction du chef d'établissement) (1)

Conformément aux dispositions (2)- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34 – alinéa 7) pour les fonctionnaires ;- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (art. 2), portant statut des agents non-titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 1**6 février 2021** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **ANGERS**.

Il est organisé par la F.S.U sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).

A..... Le.....
Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non-titulaire loi 82-997)

SNUEP-FSU Bourse du travail 14 Place Imbach 49 100 ANGERS
07 68 06 76 64 **sa.nantes@snuep.fr** **nantes.snuep.fr**